

La voix d'Haynecourt

L'année 2023



La voix d'Haynecourt - Année 2023

Sommaire

Le mot du Maire

page 2

La vie municipale

pages 3 à 17

La vie communale

pages 18 à 19

La vie associative

page 20 à 21

Informations diverses

pages 22 à 27

Contactez la Mairie



Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi
de 16h à 17h



commune-de-haynecourt@orange.fr

03 27 81 99 21



45, rue de Bourlon
59268 HAYNECOURT

Nous suivre



<https://www.facebook.com/haynecourt>



<https://www.haynecourt.fr>

La Vie municipale : Les sujets abordés en conseil municipal sont à retrouver sur le site de la commune - <https://www.haynecourt.fr> onglet : Mairie, puis actes administratifs, puis Procès-verbaux des conseils municipaux et des réunions publiques.



Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année, il m'a semblé utile de faire une rétrospective des **actions conduites** dans divers domaines pour notre village. Ce bilan vous est présenté dans la Voix d'Haynecourt 2023.

L'enfouissement des lignes en centre bourg étant réalisé, le gros chantier 2023 devait être la rénovation du Mille clubs mais la subvention DETR ne nous ayant pas été accordée, le sous-préfet nous a suggéré de la représenter en 2024. Cet important chantier devrait donc voir le jour en 2024, ce que j'espère.

Nous avons profité également du départ de notre locataire du presbytère pour effectuer des travaux d'isolation et de mise aux normes avant de le relouer. Une clôture a également été posée à 10 mètres à l'arrière de la maison pour réduire la surface de location du terrain attenant au presbytère. Ce qui permettra à la commune de se réserver le reste du terrain pour éventuellement augmenter les surfaces de terrain à bâtir du PLU pour 3 logements potentiels.

Concernant l'environnement de notre village entouré par les pistes et alvéoles d'une surface d'environ 12 ha.

Nous avons réparti leur utilisation en 3 domaines : Economique local, énergétique et paysagé.

- **Economique local** : A la suite de la réalisation d'un cahier des charges, il a été proposé aux habitants de louer les alvéoles et bandes herbeuses de façon précaire. Des travaux ont été effectués afin de prévenir des inondations.
- **Energétique** : Le conseil municipal par réunion du 22-09-2023 a décidé à la majorité de louer 4h70 pour l'installation d'une centrale photovoltaïque : pour participer à notre indépendance énergétique au niveau national, participer à notre indépendance alimentaire en évitant la consommation du foncier agricole. Mais aussi pour apporter à la commune une certaine indépendance financière car il faut s'attendre à une diminution des subventions et peut-être des dotations. Après avoir signé une promesse de bail, nous sommes au stade d'étude de faisabilité.
- **Paysagé** : Création d'une zone paysagère sur le reste des 12ha dans le cadre du PLU notamment de chaque côté de la longue piste.

Tous les projets réalisés et à venir, qui vous ont été présentés dans la Voix d'Haynecourt, sont le fruit de l'action d'une équipe municipale que j'ai l'honneur, la joie et la fierté d'animer, une équipe totalement mobilisée pour le bien commun, pour les habitants et pour notre commune.

Nous nous donnons les moyens d'être à votre service et votre écoute.

Bonne lecture et bonne année à toutes et à tous.

La vie municipale : Quelques sujets abordés en conseil municipal

• Les principaux projets de l'année 2023

- Fin de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
- Fin des travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques,
- Travaux d'accessibilité Mairie,
- Remplacement des potelets devant le monument aux morts,
- Travaux de rénovation du presbytère,
- Travaux de rénovation de la Sacristie
- Remplacement du matériel informatique de la mairie (logiciel et ordinateur),
- Travaux pour résoudre les problèmes d'inondation sur les pistes et alvéoles,
- Rénovation de la salle du Mille-Clubs.

• Maintien des taux des taxes sans augmentation

20230407-01

VOTE DU TAUX DES TAXES POUR L'ANNÉE 2023
Annule et remplace la délibération n°20230203-04 du 3 février 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que lors de la dernière séance du conseil municipal, le taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti a été fixé comme suit, pour l'année 2023 :

- Taxe sur le foncier bâti 25.02 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 21.46 %

Il informe les conseillers municipaux que, suite à la réception de notre délibération, nous avons reçu un courrier recommandé de la sous-préfecture de Cambrai, nous informant, que le gel du taux de la taxe d'habitation prenait fin en 2022 et qu'il convient de voter, à partir de cette année, le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Ce taux gelé sur la base du taux de la taxe d'habitation 2019 était de 10,54 %.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition et de reconduire ces taux en 2023.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident de fixer le taux des taxes pour 2023 à :

- Taxe sur le foncier bâti 25.02 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 21.46 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale / 10.54 %

Cette délibération annule et remplace la délibération n°20230203-04 du 3 février 2023.

• Vote des subventions exceptionnelles

En 2023, le conseil municipal a reconduit l'attribution des subventions ci-dessus comme en 2022

- Les restaurants du cœur : 150 €,
- Amicale des Donneurs de Sang bénévoles de Cambrai et ses environs : 100 €,
- Association Arts en Cambrésis : 100 €,
- Harmonie l'Espérance : 350 €,
- Les papillons blancs : 100 €,
- Institut contre le cancer de Lille : 200 €,
- USEP : 200 €,
- Secours populaire Français : 100 €.

La vie municipale : Quelques sujets abordés en conseil municipal

- Budget primitif 2023

- La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des revenus immobiliers (location logements communaux, redevances pistes et alvéoles, redevance antenne), des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées des charges courantes (électricité, gaz, pour l'école, la mairie, la salle des fêtes et les bâtiments communaux, fioul pour le Mille-Clubs, les fournitures administratives et d'entretien, primes d'assurance etc...), les salaires du personnel, les indemnités des élus, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et aux administrés (récompenses baccalauréat, bons d'achats scolaires, remboursement du transport scolaire pour les collégiens etc ...), les participations versées au RPI Haynecourt Sancourt, Blécourt pour les écoles, la cotisation Défense Extérieure Contre L'Incendie (DECI) prise en charge par la commune, etc...

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		ANNEE 2023
011	Charges à caractère général	150 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	126 150,00
65	Autres charges de gestion courante	102 130,00
67	Charges exceptionnelles	64 600,00
68	Dotations aux provisions	1 010,00
023	Virement à la section d'investissement	538 710,37
TOTAL		982 950,37

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		ANNEE 2023
73	Impôts et taxes	96 567,00
74	Dotations, subventions, participations	129 834,00
75	Autres produits de gestion courante	19 040,00
77	Produits exceptionnels	396,00
002	Excédent reporté	737 113,37
TOTAL		982 950,37

Le budget est voté en équilibre : Recette de fonctionnement = Dépenses de fonctionnement

La vie municipale : Quelques sujets abordés en conseil municipal

➤ La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune, à court, à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, du matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (Travaux d'enfouissement, remplacement des potelets, rénovation du Mille-Clubs).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		ANNEE 2023
20	Immobilisations incorporelles (PLU, Logiciels)	35 000,00
21	Immobilisations corporelles (Matériel informatique, travaux sacristie, travaux inondation pistes et alvéoles, potelets, accessibilité mairie, etc ...)	69 500,00
23	Immobilisations corporelles en cours (Enfouissement, travaux presbytère et rénovation du Mille-Clubs*)	638 220,66
13	Subventions d'investissement (Remboursement des subventions)	100 000,00
16	Remboursement de la caution des logements communaux loués	1 650,00
TOTAL		844 370,66

RECETTES D'INVESTISSEMENT		ANNEE 2023
10	Apports, dotations et réserves	111 636,15
13	Subventions d'investissement (Solde à percevoir pour les travaux d'enfouissement)	20 627,00
16	Encaissement de la caution des logements communaux loués	550,00
021	Virement de la section de fonctionnement	538 710,37
001	Excédent d'investissement reporté	172 847,14
TOTAL		844 370,66

*Précisions : Travaux de rénovation du Mille-Clubs : 505 000 € sont prévus dans ce budget pour ces travaux, estimés à 574 000 € HT soit 688 800 € TTC. Ces derniers étant conditionnés à l'obtention des deux subventions ADVB (229 600 €) et DETR (229 600 €), les crédits manquants seront affectés à ce budget par décision modificative en-cours d'année, si nous obtenons un avis favorable à ces demandes

➤ Les subventions d'investissements

Accordées et prévues au budget :

Le Département (solde des subventions pour l'enfouissement) : 20 627,00 €

Sollicitées, donc non inscrites au budget :

L'Etat: DETR (Rénovation du Mille-Clubs) : 229 600,00 € :

Le Département : ADVB (Rénovation du Mille-Clubs) : 229 600,00 €

Les Amendes de police (remplacement potelets) : 2 601,00 €

La Communauté d'Agglomération de Cambrai (presbytère) : 5 738,40 €

La commune pouvant également solliciter le Fonds de Concours de 50 000 € de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.

• Récompenses des bacheliers de la commune

DÉCISION RELATIVE À LA RÉCOMPENSE POUR LES BACHELIERS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, que la commune octroie, depuis plusieurs années, une récompense aux bacheliers sous forme de carte illicadeau, dont le montant variait en fonction de la mention obtenue :

- sans mention : 50 €,
- mention Assez Bien : 75 €,
- mention Bien : 100 €,
- mention Très Bien : 150 €.

Il poursuit en proposant aux conseillers municipaux de reconduire cette récompense dans les mêmes conditions cette année et les années à venir.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité, décident :

- de récompenser tous les bacheliers ayant obtenu leur baccalauréat en 2023 sous forme de carte illicado,
- de fixer le montant de cette carte en fonction des résultats obtenus :
 - sans mention : 50 €,
 - mention Assez Bien : 75 €,
 - mention Bien : 100 €,
 - mention Très Bien : 150 €.
- que les lauréats devront faire une demande officielle en mairie en fournissant un justificatif des résultats obtenus,
- que cette action sera reconduite pour les années à venir.

Les crédits sont prévus au chapitre 67 du budget 2023 et seront prévus au budget des années suivantes.

- **Pour bien préparer la rentrée scolaire**

DÉCISION RELATIVE AUX BONS D'ACHATS SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune attribue depuis de nombreuses années, un bon d'achats scolaires aux enfants qui font leur entrée en 6^{ème} et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

L'année dernière, le conseil municipal avait maintenu ce bon à 80 €, en raison de l'augmentation de coût de la vie et laisser le choix entre Majuscule, le Furet du Nord et Bureau Vallée.

Monsieur le Maire propose de maintenir le bon d'achats scolaires à 80 €, pour cette année et les années à venir, en raison de l'inflation élevée, afin d'aider les administrés à faire à la hausse des prix des fournitures scolaires et de laisser le choix entre Majuscule, le Furet du Nord et Bureau Vallée, pour son utilisation.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident, à l'unanimité, de renouveler l'octroi d'un bon d'achats scolaires pour un montant de 80 euros, pour cette année et les années à venir, aux enfants qui font leur entrée en 6^{ème} et jusqu'à 16 ans révolus et de laisser le choix entre Majuscule, le Furet du Nord et Bureau Vallée, pour son utilisation.

Les crédits, sont prévus au budget primitif 2023 et seront prévus aux budgets des années suivantes, au chapitre 67.

- **Projet d'installation de panneaux photovoltaïques**

DÉCISION RELATIVE AU PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUITE À L'ENQUÊTE RÉALISÉE AUPRÈS DE LA POPULATION

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la réunion de conseil municipal en date du 7 avril dernier, le conseil municipal avait décidé de retenir l'offre d'EDF RENOUELABLE et de soumettre cette dernière à la population avant de la valider.

Il poursuit en rappelant qu'une réunion de présentation du projet à la population a eu lieu le 23 mai dernier et, que suite à cette dernière, une enquête pour recueillir l'avis de la population a été distribuée fin juin, dans toutes les boîtes aux lettres de la commune.

Il informe les conseillers municipaux que 72 coupons-réponses sont revenus en mairie et que, sur ces 72 réponses, 35 avis sont FAVORABLES, 35 avis sont DÉFAVORABLES et deux coupons-réponses sont NULS.

Les avis recueillis sont donc partagés.

De plus, Monsieur le Maire poursuit en donnant lecture aux conseillers municipaux d'une lettre reçue du Commonwealth suite à un courrier anonyme et rappelle à ces derniers que, comme décidé lors de la réunion du 7 avril dernier, l'avis de la population ayant été recueilli, il convient désormais de prendre une décision sur la suite à apporter à ce projet.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée, quelle suite, elle souhaite donner à ce projet, à savoir :

1/ Valider l'offre d'EDF RENOUELABLE, sous réserves de la prise en compte des observations du Commonwealth et des demandes des riverains relatives à l'accessibilité.

2/ Abandonner ce projet.

Monsieur le Maire soumet ces propositions au vote.

Ce vote aura lieu à scrutin secret.

Deux modalités de vote :

Le vote « OUI » = Valider l'offre d'EDF RENOUELABLE, sous réserves de la prise en compte des observations du Commonwealth et des demandes des riverains relatives à l'accessibilité,

Le vote « NON » = Abandonner ce projet.

Nombre de votants : 10 (dont 3 par procuration)

Nombre de bulletins : 10

Nombre de bulletins nuls : 0

OUI : 6

NON : 4

Le Conseil Municipal, décide à 6 voix POUR, de valider l'offre d'EDF RENOUELABLE, sous réserves de la prise en compte des observations du Commonwealth et des demandes des riverains relatives à l'accessibilité.

Monsieur le Maire est autorisé à prendre contact avec EDF RENOUELABLE pour valider leur offre dans les conditions ci-dessus énumérées et à signer tous les documents s'y référant.

La promesse de bail a été signée. Nous sommes au stade de l'étude de faisabilité.

- Le PLU

Avancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du Conseil Municipal, du 04 mars 2016, la Commune d'Haynecourt a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Qu'est-ce qu'un PLU ? Le PLU constitue le document de base de la planification urbaine. C'est un document stratégique qui fixe les règles d'urbanisme applicables sur le territoire. Il a ainsi pour rôle de déterminer l'affectation principale des sols par zones et secteurs et de définir les règles qui devront s'appliquer. C'est le document sur la base duquel sont instruites les demandes d'autorisation d'urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable, etc.). Il se compose de différentes pièces :

Le rapport de présentation : il expose le diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement, et justifie les choix établis en matière d'aménagement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : il constitue la pièce maîtresse du PLU et expose les grandes orientations d'aménagement définies pour les années à venir.

Le règlement : il se compose d'une pièce graphique, également appelée **plan de zonage**, et d'une pièce écrite : **le règlement écrit**. Il définit les règles d'urbanisation et d'utilisation des sols.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : elles viennent encadrer les conditions d'aménagement de secteurs stratégiques.

Les annexes : elles se composent des pièces informatives (plans des réseaux, Servitudes d'Utilité Publique et Obligations Diverses, Porter à Connaissance de l'Etat, etc.).

Où en est la procédure ? Lors du Conseil Municipal du 16 novembre 2023, les élus ont redébatu autour des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Les échanges ont permis de conforter voire de préciser les orientations initialement définies lors du débat du 31 janvier 2018. La suite de la procédure a pour objectif d'actualiser et de valider les pièces réglementaires qui composeront le futur PLU.

Qu'est-ce que le PADD qui a été débattu ? Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la clef de voûte du Plan Local d'Urbanisme, puisqu'il détermine les grandes orientations du PLU. Il expose ainsi l'ambition des élus en définissant la stratégie en matière d'aménagement durable pour répondre aux enjeux actuels et futurs du territoire. Chacune des orientations sera déclinée réglementairement au travers du règlement écrit et graphique mais également des Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Nota : un cahier de concertation est disponible en mairie pour recueillir les éventuelles observations.

La vie municipale : De l'implication, des commémorations

- **Evacuation de pneus**

En Janvier 2023, suite à une opération de la chambre d'agriculture, plus de 100 tonnes de pneus ont été évacués du territoire d'Haynecourt



- **Après-midi récréatif :**

Durant les vacances de février, les enfants se sont occupés durant cet après-midi jeux !



- **Le 20 Avril**

La chasse aux objets de Pâques



- **La commémoration du 8 Mai**



La vie municipale : De l'implication, des commémorations

- **Le repas des aînés**

Le 18 mai 2023, jour de l'Ascension, le repas des aînés a de nouveau eu lieu aux salons Saint-Jacques...



Pour cette deuxième édition aux salons Saint-Jacques, l'animation a été assurée par **Patrick COLLON !!**



Humoriste, Chanteur

Patoisant (Cht'ti) et français...



Au programme :

Chants, danses, sketches sont venus égayer cette journée...



- **Le petit déjeuner républicain**

Beau moment de partage en ce dimanche du 4 juin.

En cadeau : Un panier gourmand de la **Maison CHARAI** « Primeurs, Epicerie fine et Fromagerie »



- **Le fleurissement du terrain omnisport**



- **La fête communale**

Du 8 au 10 juillet, les manèges ont pris place comme chaque année afin d'agrémenter les festivités organisées tout au long de ce week-end. Sans oublier la distribution des tickets de manège le lundi....



La vie municipale : De l'implication, des commémorations, des nouveautés...

- Les festivités du 14 juillet

En ce début d'après-midi du 14 juillet, le rendez-vous avait été donné à 14h30.

Au programme : épreuves individuelles et collectives ont été organisées pour divertir nos plus jeunes...

A l'issue des épreuves, classement et récompenses pour tous les enfants !



Prénom	Basket	Abelle	Arbre	Ts à l'arc
Jean-Michel	2	2		7
Candice	1	3	✓	9
Liloo	1	1	✓	7
Louise	2	2		6
M. Bappé	1	2		7
CRP	2	3	✓	7
Raphaël	2	2		8
Oriezma	1	5		8
Elise	1	4	1	8
Maelle	1	1	1	9
Louis	3			6
Noémie		2		5
Lou	1	2	1	9
Lya	1	2	1	8
Rose	2	4		8
Gyana	1	5	✓	



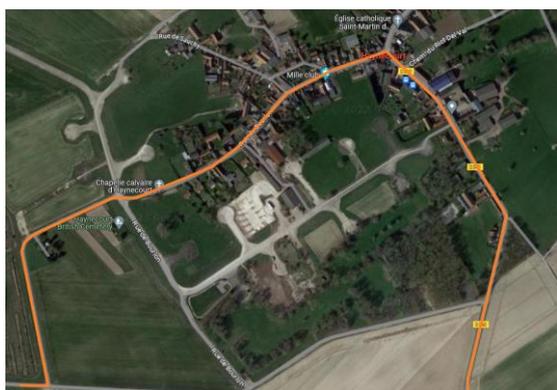
Comme chaque année, pour clôturer cette journée nous avons défilé jusqu'au monument avec la participation de l'Harmonie l'Espérance d'Épinoxy.



- **La course cycliste UCI FEMININE (A travers Les Hautes de France)**

Le samedi 9 septembre 2023, un peloton d'une vingtaine d'équipes internationales s'est élancé de la commune de **BREBIERES** pour rejoindre après 129km de course la commune de **QUEANT**.

Les 48 communes des Territoires de la Communauté de Communes d'OSARTIS-MARQUION, du Département du PAS de CALAIS, du Département du NORD et de la Communauté d'Agglomération de CAMBRAI ont été traversées par la Caravane Publicitaire et le Peloton de 120 coureuses, pour le plus grand bonheur des enfants et des amateurs de cyclisme de haut niveau.



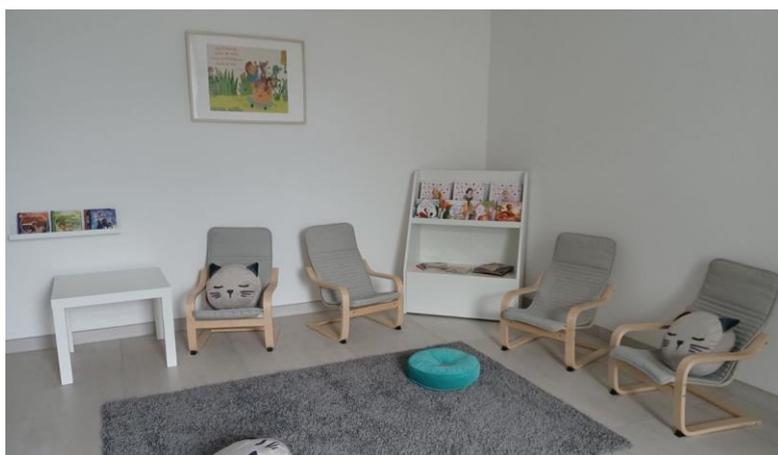
Une étape par notre commune...



- **Une Ludothèque pour notre école**

Pour la rentrée scolaire, de nouvelles infrastructures ont été installées pour les enfants de l'école.

L'aménagement a été réalisé dans les locaux du 1 rue de Bourlon.



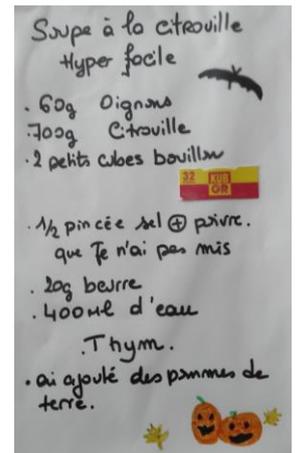
• Halloween

Durant cet après-midi du 31 octobre, dans une salle décorée pour l'occasion, les enfants ont pu exprimer leur créativité dans la décoration de citrouilles.



Après avoir repris des forces avec un goûter, magnifiquement déguisés, les enfants ont déambulé dans la commune. « **DES BONBONS OU UN SORT !!!** »

De retour, distribution des friandises et soupe à la citrouille pour se réchauffer...



• Le 11 novembre

Un hommage rendu aux soldats morts pour notre patrie durant la première guerre mondiale.





Après les dépôts de gerbes au cimetière Anglais puis au monument aux morts, la population a pu assister à l'exposition de cartes postales anciennes ainsi que plusieurs articles sur la commune d'Haynecourt !



- **La boîte à livres**



Renouvellement et coup de neuf dans la boîte à livres située à côté de la mairie.

Des nouveaux livres à disposition pour petits et grands.

Merci au **Lions Club de Cambrai Paix des Dames** pour leur don, ainsi qu'à, Mr et Mme Pascal DUPRIEZ.



La vie municipale : De l'implication, des commémorations

- De nouvelles illuminations



Cette année, la façade de la mairie s'est vue renouveler ses décorations de Noël...

- Le Noël des enfants

De la magie, du rire et la venue du Père Noël pour la distribution des cadeaux aux enfants. Voilà ce qui était au programme ce vendredi 22 décembre....

Merci à Patrice pour cette belle décoration de salle !



- Le colis des aînés

Le lendemain, c'est sans oublier nos aînés qui sont venus au mille-clubs pour partager le verre de l'amitié !



La vie communale : Les travaux d'enfouissement

- **Les travaux d'enfouissement**

Depuis plusieurs années, les communes œuvrent pour embellir leurs rues, leurs quartiers, en supprimant les réseaux aériens électriques, téléphoniques et d'éclairage public disgracieux.

Aujourd'hui, ces travaux contribuent à la sécurité de l'alimentation électrique, les réseaux électriques souterrains étant moins vulnérables aux aléas climatiques, notamment lors de tempêtes, assez fréquentes sur notre territoire.

Commencés en Août 2022, les travaux d'enfouissement ont été finalisés sur le premier semestre 2023.



Merci aux partenaires et entreprises qui nous ont accompagnés tout au long de ce projet



COÛT TOTAL DE L'OPÉRATION : 284 275,60 € H.T.

Les travaux sont réalisés avec la participation financière de

Subvention sollicitée à hauteur de 3 900,00 € au titre de l'Aide à l'Aménagement de Trottoirs

Subvention sollicitée à hauteur de 23 430,50 € au titre de l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs – Voirie Communale

Subvention sollicitée à hauteur de 24 228,50 € au titre de l'Aide Départementale aux Villages et aux Bourgs Qualitatif

Subvention sollicitée à hauteur de 5 937,00 € au titre de l'Aide à la Sécurité des Routes Départementales en Agglomération

Subvention sollicitée à hauteur de 2 368,00 € au titre des Amendes de Police

- **Les travaux au logement communal**

Avant les congés d'été ont été réalisés les travaux de rénovation du logement communal. Isolation, salle de bain, mise aux normes électriques, chauffage, peinture et pose d'une nouvelle clôture.



- **Les travaux dans la sacristie**

En parallèle des travaux du logement communal, l'isolation, la pose du chauffage et la peinture de la sacristie ont été réalisées.



- **Les pistes et alvéoles**

Pour limiter les inondations sur les alvéoles, des fossés et des noues ont été créés le long des pistes et alvéoles.





Les membres du comité des fêtes et moi-même vous souhaitons nos meilleurs vœux de santé de bonheur et la réussite de vos projets qu'ils soient personnels ou professionnels.

Nous remercions la municipalité de mettre à disposition ses équipements.

Depuis que nous avons modifié les statuts, notre association est indépendante, sans percevoir de subvention, nous autofinançons ces manifestations et avec Jean et Myriam (trésorier, secrétaire) nous veillons à la trésorerie, à la communication et au respect des procédures.

Nous mettons en place des événements après l'approbation de l'ensemble de l'équipe des bénévoles que vous êtes de plus en plus nombreux à venir renforcer. Equipe que je remercie chaleureusement pour leur investissement, pour l'ambiance et pour le travail réalisé.

2023 : c'est un événement tous les deux mois : soirée couscous et fête des voisins, sortie Astérix, Brocante et Barbecue, soirées karaoké et Beaujolais, Bourse aux jouets de décembre.

Pour 2024 : Nous vous avons déjà proposé des places pour Starmania. (Il reste des places pour ceux qui le souhaitent) et 2024 sera encore riche de manifestations.

Tous les bénévoles ne ménagent ni leur temps ni leur énergie. Leur plus belle récompense est de vous voir venir, participer aux manifestations.

On vous y attend nombreux.

Vous retrouverez nos manifestations passées et à venir sur notre page <https://www.facebook.com/Asso.cdf.haynecourt>

Thierry

Président du Comité des Fêtes.

**COUSCOUS ROYAL
et soirée dansante**
Haynecourt salle du Mille-Club
samedi 11 mars - à partir de 19h
sur réservation préalable



- **Ils nous ont quittés en 2023 :**

- Le 09 Juin 2023 : Mme THERON Marie-Madeleine (née PARSY)
- Le 25 Juillet 2023 : M. TRUY Léon
- Le 16 novembre 2023 : M. DEMAILLY Jean-Michel



- **Les naissances :**

- GREVREND Suzanne (2023)
- TAISNE Pauline (2023)
- VALET Emile (2022)

- **Le recensement :**

Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

- Les déchetteries de la CAC / Les encombrants :

À COMPTER DU 2 JANVIER 2024

NOUVEAUX HORAIRES DES DÉCHETTERIES

CAMBRAI					
HEURE D'ÉTÉ (du 01/04 au 31/10)		HEURE D'HIVER (du 01/11 au 31/03)			
Lu	8h30 à 12h15	14h à 18h30	Lu	8h30 à 12h15	14h à 17h30
Ma	8h30 à 12h15	14h à 18h30	Ma	8h30 à 12h15	14h à 17h30
Me	8h30 à 12h15	14h à 18h30	Me	8h30 à 12h15	14h à 17h30
Je	8h30 à 12h15	14h à 18h30	Je	8h30 à 12h15	14h à 17h30
Ve	8h30 à 12h15	14h à 18h30	Ve	8h30 à 12h15	14h à 17h30
Sa	8h30 à 12h15	14h à 18h30	Sa	8h30 à 12h15	14h à 17h30
Di	9h à 12h	-	Di	de 9h à 12h	-

IWUY					
HEURE D'ÉTÉ (du 01/04 au 31/10)		HEURE D'HIVER (du 01/11 au 31/03)			
Lu	9h à 12h15	14h à 18h	Lu	9h à 12h15	14h à 17h15
Ma	9h à 12h15	14h à 18h	Ma	9h à 12h15	14h à 17h15
Me	-	-	Me	-	-
Je	9h à 12h15	14h à 18h	Je	9h à 12h15	14h à 17h15
Ve	-	-	Ve	-	-
Sa	9h à 12h15	14h à 18h	Sa	9h à 12h15	14h à 17h15
Di	-	-	Di	-	-

BLÉCOURT					
HEURE D'ÉTÉ (du 01/04 au 31/10)		HEURE D'HIVER (du 01/11 au 31/03)			
Lu	9h à 13h	14h à 18h	Lu	9h à 13h	14h à 18h
Ma	9h à 13h	-	Ma	9h à 13h	-
Me	-	-	Me	-	-
Je	9h à 13h	14h à 18h	Je	9h à 13h	14h à 18h
Ve	-	-	Ve	-	-
Sa	9h à 13h	14h à 18h	Sa	9h à 13h	14h à 18h
Di	-	-	Di	-	-

MARCOING					
HEURE D'ÉTÉ (du 01/04 au 31/10)		HEURE D'HIVER (du 01/11 au 31/03)			
Lu	9h à 12h15	14h à 18h15	Lu	10h à 12h15	14h à 17h30
Ma	9h à 12h15	14h à 18h15	Ma	10h à 12h15	14h à 17h30
Me	9h à 12h15	14h à 18h15	Me	10h à 12h15	14h à 17h30
Je	9h à 12h15	14h à 18h15	Je	10h à 12h15	14h à 17h30
Ve	9h à 12h15	14h à 18h15	Ve	10h à 12h15	14h à 17h30
Sa	9h à 12h15	14h à 18h15	Sa	10h à 12h15	14h à 17h30
Di	-	-	Di	-	-

NEUVILLE-SAINT-RÉMY					
HEURE D'ÉTÉ (du 01/04 au 31/10)		HEURE D'HIVER (du 01/11 au 31/03)			
Lu	-	-	Lu	-	-
Ma	9h30 à 12h15	de 13h à 18h15	Ma	9h30 à 12h15	13h à 17h30
Me	9h30 à 12h15	de 13h à 18h15	Me	9h30 à 12h15	13h à 17h30
Je	-	-	Je	-	-
Ve	9h30 à 12h15	de 13h à 18h15	Ve	9h30 à 12h15	13h à 17h30
Sa	9h30 à 12h15	de 13h à 18h15	Sa	9h30 à 12h15	13h à 17h30
Di	9h à 12h	-	Di	9h à 12h	-

THUN-L'ÉVÊQUE					
HEURE D'ÉTÉ (du 01/04 au 31/10)		HEURE D'HIVER (du 01/11 au 31/03)			
Lu	9h à 12h	de 14h à 18h	Lu	9h à 13h	14h à 17h
Ma	-	-	Ma	-	-
Me	9h à 12h	de 14h à 18h	Me	9h à 13h	14h à 17h
Je	-	-	Je	-	-
Ve	9h à 12h	de 14h à 18h	Ve	9h à 13h	14h à 17h
Sa	9h à 12h	de 14h à 18h	Sa	9h à 13h	14h à 17h
Di	-	-	Di	-	-

LES ENCOMBRANTS EN PORTE À PORTE

Uniquement sur rendez-vous au : **03 58 24 00 00**

Les demandes sont enregistrées et transmises au service collecte de Suez Environnement afin d'organiser les tournées ; un rendez-vous sera fixé avec l'utilisateur.

Les encombrants doivent être triés

Capacité : 2 m³ par passage 2x par an

Le service n'est pas disponible aux entreprises, artisans et commerçants.

À partir de 18h30 le soir

SORTIR LES ENCOMBRANTS
Ils devront être déposés devant les habitations :
- la veille à partir de 18h30
- le matin même du jour de l'enlèvement avant 6h

ENCOMBRANTS AUTORISÉS

- LES MÉTAUX**
Somiers métalliques, fer et ferraille divers, équipements ménagers, vieux cycles...
- LES MINÉRAUX**
Déblais, gravats provenant du bricolage familial déposés dans des récipients < 25 Kg
- LE BOIS**
à l'exception d'arbres
Meubles divers, portes...
- LES DÉCHETS**
d'équipements électriques et électroniques
- LES ENCOMBRANTS**
Matelas, objets non souillés d'un volume < 1m³

TOUT RÉCIPENT SERA EMPORTÉ AVEC LES ENCOMBRANTS !

NE PAS DÉPOSER

- Déblais, gravats, terre provenant de l'activité des gros ouvrages
- Déchets provenant des établissements artisanaux, industriels, commerciaux et des exploitations agricoles
- Les pneus • Les déchets verts
- Déchets contaminés, les produits à caractère explosif, les bouteilles de gaz, les extincteurs, les produits phytosanitaires, les produits d'entretien, les bidons de peinture...

(Liste non exhaustive)

• Le ramassage des poubelles :

CALENDRIER DES COLLECTES 2024

COMMUNE : HAYNECOURT

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 Lu 01	1 Je	1 Ve	1 Lu 14	1 Me	1 Sa
2 Ma ●▲	2 Ve	2 Sa	2 Ma ●■	2 Je	2 Di
3 Me	3 Sa	3 Di	3 Me	3 Ve	3 Lu 23
4 Je	4 Di	4 Lu 10	4 Je	4 Sa	4 Ma ●▲
5 Ve	5 Lu 06	5 Ma ●■	5 Ve	5 Di	5 Me
6 Sa	6 Ma ●■	6 Me	6 Sa	6 Lu 19	6 Je
7 Di	7 Me	7 Je	7 Di	7 Ma ●▲	7 Ve
8 Lu 02	8 Je	8 Ve	8 Lu 15	8 Me	8 Sa 🚚
9 Ma ●■	9 Ve	9 Sa	9 Ma ●▲	9 Je	9 Di
10 Me	10 Sa	10 Di	10 Me	10 Ve	10 Lu 24
11 Je	11 Di	11 Lu 11	11 Je	11 Sa 🚚	11 Ma ●■
12 Ve	12 Lu 07	12 Ma ●▲	12 Ve	12 Di	12 Me
13 Sa	13 Ma ●▲	13 Me	13 Sa 🚚	13 Lu 20	13 Je
14 Di	14 Me	14 Je	14 Di	14 Ma ●■	14 Ve
15 Lu 03	15 Je	15 Ve	15 Lu 16	15 Me	15 Sa
16 Ma ●▲	16 Ve	16 Sa	16 Ma ●■	16 Je	16 Di
17 Me	17 Sa	17 Di	17 Me	17 Ve	17 Lu 25
18 Je	18 Di	18 Lu 12	18 Je	18 Sa	18 Ma ●▲
19 Ve	19 Lu 08	19 Ma ●■	19 Ve	19 Di	19 Me
20 Sa	20 Ma ●■	20 Me	20 Sa	20 Lu 21	20 Je
21 Di	21 Me	21 Je	21 Di	21 Ma ●▲	21 Ve
22 Lu 04	22 Je	22 Ve	22 Lu 17	22 Me	22 Sa 🚚
23 Ma ●■	23 Ve	23 Sa	23 Ma ●▲	23 Je	23 Di
24 Me	24 Sa	24 Di	24 Me	24 Ve	24 Lu 26
25 Je	25 Di	25 Lu 13	25 Je	25 Sa 🚚	25 Ma ●■
26 Ve	26 Lu 09	26 Ma ●▲	26 Ve	26 Di	26 Me
27 Sa	27 Ma ●▲	27 Me	27 Sa 🚚	27 Lu 22	27 Je
28 Di	28 Me	28 Je	28 Di	28 Ma ●■	28 Ve
29 Lu 05	29 Je	29 Ve	29 Lu 18	29 Me	29 Sa
30 Ma ●▲		30 Sa	30 Ma ●■	30 Je	30 Di
31 Me		31 Di		31 Ve	



ORDURES MÉNAGÈRES
Mardi



EMBALLAGES RECYCLABLES
Mardi, semaine paire



VERRE NON CASSÉ
Mardi, semaine impaire



BENNE POUR DÉCHETS VERTS
Samedi, semaine impaire
selon calendrier, en apport volontaire
+ INFOS : CONTACTEZ VOTRE MAIRIE

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 Lu 27	1 Je	1 Di	1 Ma ●■	1 Ve	1 Di
2 Ma ●▲	2 Ve	2 Lu 36	2 Me	2 Sa	2 Lu 49
3 Me	3 Sa 🚚	3 Ma ●■	3 Je	3 Di	3 Ma ●▲
4 Je	4 Di	4 Me	4 Ve	4 Lu 45	4 Me
5 Ve	5 Lu 32	5 Je	5 Sa	5 Ma ●▲	5 Je
6 Sa 🚚	6 Ma ●■	6 Ve	6 Di	6 Me	6 Ve
7 Di	7 Me	7 Sa	7 Lu 41	7 Je	7 Sa
8 Lu 26	8 Je	8 Di	8 Ma ●▲	8 Ve	8 Di
9 Ma ●■	9 Ve	9 Lu 37	9 Me	9 Sa 🚚	9 Lu 50
10 Me	10 Sa	10 Ma ●▲	10 Je	10 Di	10 Ma ●■
11 Je	11 Di	11 Me	11 Ve	11 Lu 46	11 Me
12 Ve	12 Lu 33	12 Je	12 Sa 🚚	12 Ma ●■	12 Je
13 Sa	13 Ma ●▲	13 Ve	13 Di	13 Me	13 Ve
14 Di	14 Me	14 Sa 🚚	14 Lu 42	14 Je	14 Sa
15 Lu 29	15 Je	15 Di	15 Ma ●■	15 Ve	15 Di
16 Ma ●▲	16 Ve	16 Lu 38	16 Me	16 Sa	16 Lu 51
17 Me	17 Sa	17 Ma ●■	17 Je	17 Di	17 Ma ●▲
18 Je	18 Di	18 Me	18 Ve	18 Lu 47	18 Me
19 Ve	19 Lu 34	19 Je	19 Sa	19 Ma ●▲	19 Je
20 Sa 🚚	20 Ma ●■	20 Ve	20 Di	20 Me	20 Ve
21 Di	21 Me	21 Sa	21 Lu 43	21 Je	21 Sa
22 Lu 30	22 Je	22 Di	22 Ma ●▲	22 Ve	22 Di
23 Ma ●■	23 Ve	23 Lu 39	23 Me	23 Sa	23 Lu 52
24 Me	24 Sa	24 Ma ●▲	24 Je	24 Di	24 Ma ●■
25 Je	25 Di	25 Me	25 Ve	25 Lu 48	25 Me
26 Ve	26 Lu 35	26 Je	26 Sa 🚚	26 Ma ●■	26 Je
27 Sa	27 Ma ●▲	27 Ve	27 Di	27 Me	27 Ve
28 Di	28 Me	28 Sa 🚚	28 Lu 44	28 Je	28 Sa
29 Lu 31	29 Je	29 Di	29 Ma ●■	29 Ve	29 Di
30 Ma ●▲	30 Ve	30 Lu 40	30 Me	30 Sa	30 Lu 1
31 Me	31 Sa 🚚		31 Je		31 Ma ●▲

Composter : une action citoyenne !

L'Agglo vous propose des **composteurs** en plastique en fonction de vos besoins.



445 LITRES : 10 €
620 LITRES : 20 €
BIOSEAU : 1,50 €

Info et commande
Contactez-nous !



Flashez pour plus d'informations

01 Vacances scolaires (Zone B)

MERCI DE SORTIR VOS BACS LA VEILLE AU SOIR

- **Permanences Frances services dans la commune :**



France services

HAYNECOURT

Mairie,
45 Rue de Bourlon

PLANNING 2024

LES VENDREDIS (de 14h à 16h30) :

19 Janvier	5 et 19 Juillet
2 et 16 Février	2 et 30 Août
1, 15 et 29 Mars	13 et 27 Septembre
12 et 26 Avril	11 et 25 Octobre
10 et 24 mai	8 et 22 Novembre
7 et 21 juin	6 et 20 Décembre



GRATUIT et OUVERT À TOUS

CONTACT : 06.77.62.00.42 / france.services@agglo-cambrai.fr

- **Les numéros en cas d'urgence :**

<p>LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE</p> <p>LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMETTENT DE JOINDRE GRATUITEMENT LES SECOURS 24H/24</p>	<p>15 SAMU</p> <p>LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins</p>	<p>17 POLICE SECOURS</p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police</p>
<p>112</p> <p>NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne</p>	<p>18 SAPEURS-POMPIERS</p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide</p>	<p>114</p> <p>NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS</p>

Informations diverses



Valables du 4 septembre 2023 au 31 août 2024

Aubenchaul-au-Bac ➤ Cambrai

PÉRIODE SCOLAIRE

Jours de circulation	LMaMeJV										Samedi uniquement										
Aubenchaul-au-Bac																					
Ecole maternelle	7.00					7.57							8.57	8.57	12.57						
Fressies																					
Grand Rue	7.02					7.59							8.59	8.59	12.59						
Cimetière	7.03					8.00							9.00	9.00	13.00						
Rue du Pont	7.04					8.01							9.01	9.01	13.01						
Abancourt																					
Chapelle	7.06	7.02				8.03							9.03	9.03	13.03						
Mairie	7.08	7.04				8.05							9.05	9.05	13.05						
Yes Difosseuz	7.09	7.05				8.06							9.06	9.06	13.06						
Sancourt																					
Ploce	7.13	7.09				8.10							9.10	9.10	13.10						
Château	7.14	7.10				8.11							9.11	9.11	13.11						
Petit Sancourt	7.15	7.11				8.12							9.12	9.12	13.12						
Haynecourt																					
Chanoines						8.15							9.15	9.15	13.15						
Raillencourt-Sainte-Orlé																					
Rue de Salliy				7.09	8.19	8.19	10.39	11.39	13.19	14.39	16.39	17.39	7.19	9.19	10.39	11.39	13.19	14.39	16.39	17.39	
Sailly-lez-Cambrai																					
Vitrier				7.10	8.20	8.20	10.40	11.40	13.20	14.40	16.40	17.40	7.20	9.20	10.40	11.40	13.20	14.40	16.40	17.40	
Eglise				7.11	8.21	8.21	10.41	11.41	13.21	14.41	16.41	17.41	7.21	9.21	10.41	11.41	13.21	14.41	16.41	17.41	
Croix Rouge				7.13	8.23	8.23	10.43	11.43	13.23	14.43	16.43	17.43	7.23	9.23	10.43	11.43	13.23	14.43	16.43	17.43	
Raillencourt-Sainte-Orlé																					
Petit Bois			7.05																		
L'Estbez			7.06																		
Zone Industrielle		7.21		7.15	8.25	8.25	10.45	11.45	13.25	14.45	16.45	17.45	7.25	9.25	10.45	11.45	13.25	14.45	16.45	17.45	
Mairie			7.12	7.16	8.26	8.26	10.46	11.46	13.26	14.46	16.46	17.46	7.26	9.26	10.46	11.46	13.26	14.46	16.46	17.46	
Ardennes			7.13	7.17	8.26	8.26	10.46	11.46	13.26	14.46	16.46	17.46	7.26	9.26	10.46	11.46	13.26	14.46	16.46	17.46	
Salle des Filles			7.14	7.18	8.27	8.27	10.47	11.47	13.27	14.47	16.47	17.47	7.27	9.27	10.47	11.47	13.27	14.47	16.47	17.47	
Neuville-Saint-Rémy																					
Ulysse			7.15	7.19	8.28	8.28	10.48	11.48	13.28	14.48	16.48	17.48	7.28	9.28	10.48	11.48	13.28	14.48	16.48	17.48	
Cambrai																					
St Joseph			7.16	7.20	8.29	8.29	10.49	11.49	13.29	14.49	16.49	17.49	7.29	9.29	10.49	11.49	13.29	14.49	16.49	17.49	
Jules Ferry			7.26	7.26	7.30																
Poissonniers			7.27	7.27																	
Caseme Morfier	7.27	7.28	7.28	7.35	8.35	8.35	10.55	11.55	13.35	14.55	16.55	17.55	7.35	9.35	10.55	11.55	13.35	14.55	16.55	17.55	
CPAM	7.28	7.29	7.29	7.36	8.36	8.36	10.56	11.56	13.36	14.56	16.56	17.56	7.36	9.36	10.56	11.56	13.36	14.56	16.56	17.56	
Clinique du Cambresis	7.29	7.30	7.30	7.37	8.37	8.37	10.57	11.57	13.37	14.57	16.57	17.57	7.37	9.37	10.57	11.57	13.37	14.57	16.57	17.57	
Porte Notre Dame	7.30	7.31	7.31	7.38	8.38	8.38	10.58	11.58	13.38	14.58	16.58	17.58	7.38	9.38	10.58	11.58	13.38	14.58	16.58	17.58	
Station bus (Quai 16)	7.32	7.35	7.35	7.40	8.40	8.40	11.00	12.00	13.40	15.00	16.00	17.00	8.00	9.40	11.00	12.00	13.40	15.00	16.00	18.00	

16_2023(0001)_V1



Valables du 4 septembre 2023 au 31 août 2024

Cambrai ➤ Aubenchaul-au-Bac

PÉRIODE SCOLAIRE

Jours de circulation	LMaMeN	Me	LMaJV	Me	LMaMeJV	LMaJV	LMaMeJV	LMaJV	LMaMeJV	Samedi uniquement												
Cambrai																						
Station bus	8.50	11.10	12.10	12.10	12.10	13.10	13.10	14.10	15.10	16.10	16.10	17.10	17.15	18.20	11.10	12.10	14.10	15.10	16.10	17.10	18.20	
St Gery	8.54	11.14	12.14	12.14	12.14	13.14	13.14	14.14	15.14	16.14	16.14	17.14	17.19	18.24	11.14	12.14	14.14	15.14	16.14	17.14	18.24	
Jules Ferry				12.16	12.17					16.17	16.16	17.17	17.21								17.17	17.16
Poissonniers					12.16					16.16	16.16	17.16										
Confimpré	8.56	11.16	12.15			13.16	13.15	14.16	15.16	16.15			17.20	18.25	11.16	12.16	14.16	15.16	16.16		18.26	
Docks	8.57	11.17	12.16			13.17	13.16	14.17	15.17	16.16			17.21	18.26	11.17	12.17	14.17	15.17	16.17		18.27	
St Joseph	8.58	11.18	12.17			13.18	13.17	14.18	15.18	16.17	16.20		17.20	18.27	11.18	12.18	14.18	15.18	16.18		18.28	
Neuville-Saint-Rémy																						
Ulysse	8.59	11.19	12.18			13.19	13.18	14.19	15.19	16.18	16.21		17.21	18.28	11.19	12.19	14.19	15.19	16.19		18.29	
Raillencourt-Sainte-Orlé																						
Salle des Filles	9.00	11.20	12.19			13.20	13.19	14.20	15.20	16.19	16.22		17.22	18.29	11.20	12.20	14.20	15.20	16.20		18.30	
Ardennes	9.01	11.21	12.20			13.21	13.20	14.21	15.21	16.20	16.23		17.23	18.30	11.21	12.21	14.21	15.21	16.21		18.31	
Mairie	9.02	11.22	12.21			13.22	13.21	14.22	15.22	16.21	16.24		17.24	18.31	11.22	12.22	14.22	15.22	16.22		18.32	
Zone Industrielle	9.03	11.23	12.22			13.23	13.22	14.23	15.23	16.22	16.25		17.25	18.32	11.23	12.23	14.23	15.23	16.23		18.33	
Sailly-lez-Cambrai																						
Croix Rouge	9.06	11.26	12.23			13.24	13.23	14.24	15.24	16.23	16.26		17.26	18.33	11.26	12.26	14.26	15.26	16.26		18.36	
Eglise	9.07	11.27	12.24			13.25	13.24	14.25	15.25	16.24	16.27		17.27	18.34	11.27	12.27	14.27	15.27	16.27		18.37	
Vitrier	9.08	11.28	12.25			13.26	13.25	14.26	15.26	16.25	16.30		17.30	18.35	11.28	12.28	14.28	15.28	16.28		18.38	
Raillencourt-Sainte-Orlé																						
Rue de Salliy	9.09	11.29	12.26			13.27	13.26	14.27	15.27	16.26	16.31		17.31	18.36	11.29	12.29	14.29	15.29	16.29		18.39	
Petit Bois	9.12	11.32	12.29			13.30	13.29	14.30	15.30	16.29	16.34		17.34	18.39	11.32	12.32	14.32	15.32	16.32		18.42	
Haynecourt																						
Chanoines			12.33	12.28			13.33			16.33	16.28		17.33	18.43					16.36			18.46
Sancourt																						
Petit Sancourt			12.36	12.31			13.36			16.36	16.31		17.41	18.46					16.39			18.49
Château			12.37	12.32			13.37			16.37	16.32		17.42	18.47					16.40			18.50
Ploce			12.38	12.33			13.38			16.38	16.33		17.43	18.48					16.41			18.51
Abancourt																						
Yes Difosseuz			12.42	12.37			13.42			16.42	16.37		17.47	18.52					16.45			18.55
Mairie			12.43	12.38			13.43			16.43	16.38		17.48	18.53					16.46			18.56
Chapelle			12.45	12.40			13.45			16.45	16.40		17.50	18.55					16.48			18.58
Fressies																						
Rue du Pont			12.47	12.42			13.47			16.47	16.42		17.52	18.57					16.50			19.00
Cimetière			12.48	12.43			13.48			16.48	16.43		17.53	18.58					16.51			19.01
Grand Rue			12.49	12.44			13.49			16.49	16.44		17.54	18.59					16.52			19.02
Aubenchaul-au-Bac																						
Ecole maternelle			12.51	12.46			13.51			16.51	16.46		17.56	19.01					16.54			19.04

16_2023(0001)_V1



Valables du 4 septembre 2023 au 31 août 2024

Aubenchaul-au-Bac ➤ Cambrai

PÉRIODE PETITES VACANCES SCOLAIRES & ÉTÉ

Jours de circulation	LMA MeJS						
Aubenchaul-au-Bac							
Ecole maternelle	6.57	8.57			12.57		
Fressies							
Grand Rue	6.59	8.59			12.59		
Cimetière	7.00	9.00			13.00		
Rue du Pont	7.01	9.01			13.01		
Abancourt							
Chapelle	7.03	9.03			13.03		
Mairie	7.05	9.05			13.05		
Yves Défossez	7.06	9.06			13.06		
Sancourt							
Place	7.10	9.10			13.10		
Château	7.11	9.11			13.11		
Petit Sancourt	7.12	9.12			13.12		
Haynecourt							
Chanoines	7.15	9.15			13.15		
Raillencourt-Sainte-olle							
Rue de Saily	7.19	9.19	10.39	11.39	13.19	14.39	17.39
Sailly-lez-Cambrai							
Vitrier	7.20	9.20	10.40	11.40	13.20	14.40	17.40
Eglise	7.21	9.21	10.41	11.41	13.21	14.41	17.41
Croix Rouge	7.23	9.23	10.43	11.43	13.23	14.43	17.43
Raillencourt-Sainte-olle							
Zone Industrielle	7.25	9.25	10.45	11.45	13.25	14.45	17.45
Mairie	7.26	9.26	10.46	11.46	13.26	14.46	17.46
Ardennes	7.26	9.26	10.46	11.46	13.26	14.46	17.46
Salle des Fêtes	7.27	9.27	10.47	11.47	13.27	14.47	17.47
Neuville-Saint-Rémy							
Ulysse	7.28	9.28	10.48	11.48	13.28	14.48	17.48
Cambrai							
St Joseph	7.29	9.29	10.49	11.49	13.29	14.49	17.49
Caseme Morier	7.35	9.35	10.55	11.55	13.35	14.55	17.55
CPAM	7.36	9.36	10.56	11.56	13.36	14.56	17.56
Clinique du Cambresis	7.37	9.37	10.57	11.57	13.37	14.57	17.57
Porte Notre Dame	7.38	9.38	10.58	11.58	13.38	14.58	17.58
Station bus (Quai 16)	7.40	9.40	11.00	12.00	13.40	15.00	18.00

16_20230801_V1



Valables du 4 septembre 2023 au 31 août 2024

Cambrai ➤ Aubenchaul-au-Bac

PÉRIODE PETITES VACANCES SCOLAIRES & ÉTÉ

Jours de circulation	LMA MeJS						
Cambrai							
Station bus	11.10	12.10	14.10	15.10	16.10	17.10	18.20
St Géry	11.14	12.14	14.14	15.14	16.14	17.14	18.24
Cantimpré	11.16	12.16	14.16	15.16	16.16	17.16	18.26
Docks	11.17	12.17	14.17	15.17	16.17	17.17	18.27
St Joseph	11.18	12.18	14.18	15.18	16.18	17.20	18.28
Neuville-Saint-Rémy							
Ulysse	11.19	12.19	14.19	15.19	16.19	17.21	18.29
Raillencourt-Sainte-olle							
Salle des Fêtes	11.20	12.20	14.20	15.20	16.20	17.22	18.30
Ardennes	11.21	12.21	14.21	15.21	16.21	17.23	18.31
Mairie	11.22	12.22	14.22	15.22	16.22	17.24	18.32
Zone Industrielle	11.23	12.23	14.23	15.23	16.23	17.25	18.33
Sailly-lez-Cambrai							
Croix Rouge	11.26	12.26	14.26	15.26	16.26	17.28	18.36
Eglise	11.27	12.27	14.27	15.27	16.27	17.29	18.37
Vitrier	11.28	12.28	14.28	15.28	16.28	17.30	18.38
Raillencourt-Sainte-olle							
Rue de Saily	11.29	12.29	14.29	15.29	16.29	17.31	18.39
Petit Bois	11.32	12.32	14.32	15.32	16.32	17.34	18.42
Haynecourt							
Chanoines		12.36			16.36		18.46
Sancourt							
Petit Sancourt		12.39			16.39		18.49
Château		12.40			16.40		18.50
Place		12.41			16.41		18.51
Abancourt							
Yves Défossez		12.45			16.45		18.55
Mairie		12.46			16.46		18.56
Chapelle		12.48			16.48		18.58
Fressies							
Rue du Pont		12.50			16.50		19.00
Cimetière		12.51			16.51		19.01
Grand Rue		12.52			16.52		19.02
Aubenchaul-au-Bac							
Ecole maternelle		12.54			16.54		19.04

16_20230801_V1